

Dans le contexte d'accessibilité limitée aux soins de diététicien et de psychologue, la MSA expérimente un « forfait diététicien et psychologue en MSP », autogéré par l'équipe soignante.

L'augmentation d'une part des affections associées à un trouble du comportement alimentaire, d'autre part des troubles psychologiques et de la médicalisation du mal-être, enfin la multiplication des recommandations de bonne pratique (la plupart du temps non médicamenteuses) génèrent des besoins croissants en termes de prises en charge par un diététicien et ou par un psychologue.

Cette faible accessibilité est d'une part liée à une disponibilité qui n'est pas partout effective, d'autre part à une absence de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire. Elle contribue à un retard des prises en charges adaptées, voire à un renoncement au soin.

Le forfait diététicien et de psychologue cherche à répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter l'accessibilité financière aux soins de psychologue et de diététicien.
- Contribuer au maintien d'une offre en psychologue et en diététicien dans les territoires ruraux.
- Améliorer la qualité des soins pour les troubles psychologiques et les troubles du comportement alimentaire.
- Réduire la iatrogénie associée aux traitements inappropriés.
- Contribuer à la maîtrise des dépenses de santé.
- Expérimenter un mode de financement global partagé, responsabilisant, favorisant la coordination des soins et n'induisant pas d'actes non pertinents (financement forfaitaire et indications limitées).

L'action est mise en œuvre avec des MSP volontaires où exercent un diététicien et un psychologue. La démarche s'appuie sur la réactivité et l'efficacité opérationnelle des équipes de soins primaires, ainsi que sur la coordination des soins avec le médecin généraliste, intégrée à leur fonctionnement.

L'utilisation du forfait est réservée à des situations précises pour lesquelles existent des recommandations de pratiques validées et auxquelles les professionnels sont formés.

Population concernée, critères d'inclusion et de prise en charge dans le cadre du forfait
Le bénéfice du forfait est limité aux assurés de la MSA atteints d'un des troubles ou d'une des affections faisant partie des critères d'inclusion et qui acceptent ce mode de prise en charge.

La prise en charge doit être rapide, c'est-à-dire doit démarrer au moment où la personne accepte de s'inscrire dans une démarche de soins et où son affection se déséquilibre rapidement.

La prise en charge par le diététicien et/ou le psychologue est déclenchée par une prescription du médecin traitant.

La rémunération n'est pas calculée à l'acte mais est forfaitaire. Le forfait couvre la prise en charge d'un minimum d'assurés MSA, la coordination inter professionnelle nécessaire au suivi des patients, la participation d'un médecin, du diététicien et du psychologue de la MSP à l'évaluation de l'action.

Une évaluation étendue à des critères d'efficacité (résultats de santé), d'efficience, d'impact est prévue en 2020-2021.

Forfait diététicien et psychologue : améliorer la prise en charge de vos patients



La MSA est à vos côtés pour prendre en charge les soins de diététicien et de psychologue en exercice coordonné.

- Faciliter l'accès aux soins en milieu rural.
- Faire bénéficier vos patients d'une prise en charge financière.
- Favoriser la prescription de ce type de soins.

LA MSA, PARTENAIRE SANTÉ DES TERRITOIRES RURAUX



FORFAIT DIÉTÉTICIEN ET PSYCHOLOGUE : DES DÉBUTS PROMETTEURS

Mis en place pour rendre financièrement accessible une prise en charge des patients atteints d'un trouble psychologique et/ou du comportement alimentaire, **le forfait psy/diet démontre son efficacité sur le terrain depuis vingt-deux mois.** Reportage à la MSP de Sancerre, site pilote de cette expérimentation menée par la MSA.

Deuil ou séparation douloureuse, obésité, diabète décompensé ou surmenage professionnel – et pour certaines personnes, un peu tout ça en même temps – autant de situations pour lesquelles la prise en charge par un psychologue et/ou un diététicien est le fondement des recommandations de bonnes pratiques par la Haute Autorité de santé (HAS). Pourtant en milieu rural, le patient en souffrance n'a pas toujours un recours facile à ces soins faute d'accessibilité (financière, géographique, ou problèmes de mobilité). Dans ce contexte, la MSA expérimente depuis 2016 un forfait diététicien et psychologue autogéré par l'équipe soignante de la MSP (maison de santé pluriprofessionnelle) de Sancerre. Les prises en charge initiées grâce à ce forfait peuvent, si besoin, être prolongées sur la dotation du fonds national d'action sociale de la MSA.

« Les besoins exprimés par les médecins traitants, dans le cadre de la réalisation des bilans périodiques de santé, font état d'une réelle difficulté à orienter efficacement ceux qui présentent des troubles psychologiques ou des troubles du comportement alimentaire, explique le Dr François Frété, médecin conseil national, chargé des malades chroniques à la CCMSA, qui a lui-même exercé en tant que généraliste pendant plusieurs années. Un besoin d'autant plus fort qu'on constate une augmentation de la prévalence de ces troubles. Les réponses adaptées sont la plupart du temps non médicamenteuses mais leur disponibilité n'est pas partout effective et leur accessibilité financière est souvent compromise par une absence de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire. » Deux critères ont été déterminants dans

“ UNE PRISE EN CHARGE RAPIDE ET UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCÈS AUX SOINS. ”

le choix des situations retenues : l'urgence au moment où la personne accepte de s'inscrire dans l'expérimentation (par exemple, si son affection se déséquilibre rapidement) et l'existence d'un problème d'accessibilité financière susceptible de la faire renoncer aux soins, notamment lors de l'initialisation de la prise en charge qui nécessite des actes rapprochés (ensuite les actes s'espacent et la charge financière devient plus supportable). La proximité du médecin de campagne avec sa patientèle doit faciliter la détection au cas par cas de ce public cible.

« Afin de garantir la qualité et la globalité des prises en charge du patient, l'action est co-construite et mise en œuvre dans cette MSP volontaire où exerce une diététicienne et une psychologue, poursuit le Dr Frété. La démarche s'appuie sur la réactivité et l'efficacité opérationnelle des équipes de soins primaires, ainsi que sur la coordination des soins avec le médecin généraliste. L'utilisation du forfait est réservée à des indications précises pour lesquelles existent des recommandations de pratiques validées et auxquelles les professionnels sont formés. » Une retraitée agricole âgée de 69 ans souffrant notamment de complications liées à son obésité, et ayant tendance à reprendre du poids, a été l'une des premières patientes de la MSP de Sancerre à bénéficier du forfait psy/diet. Elle répondait parfaitement aux critères. Résultat : un poids stabilisé et une limitation des traitements après seulement quelques séances. De même, pour un



La maison de santé pluriprofessionnelle de Sancerre a ouvert ses portes en 2013.



Stéphanie Audry (à g.), psychologue, et Virginie Pérot, diététicienne, sont au centre de l'expérimentation menée à la MSP de Sancerre.

ouvrier agricole de 51 ans consultant dans un contexte d'obésité avec une suspicion d'apnée du sommeil. L'objectif était pour lui de perdre du poids et d'améliorer son bilan lipidique. Résultat : 17 kilos perdus, une baisse importante de ses traitements médicamenteux et l'annulation d'un test d'apnée du sommeil du fait de la réduction de ses ronflements. Une autre suivie dans le cadre d'un deuil pathologique a pu passer ce cap difficile grâce à des séances avec la psychologue.

Vers la prise en charge d'autres pathologies

L'objectif du forfait psy/diet est multiple. Il est non seulement de contribuer à améliorer la qualité de la prise en charge, la santé des patients suivis, mais également de faciliter l'accessibilité financière aux soins de psychologue et de diététicien et de contribuer ainsi au maintien de cette offre dans les territoires ruraux. Au final, c'est aussi contribuer à la maîtrise des dépenses de santé. Cette première phase de l'expérimentation sur un site unique a permis de constater que les situations retenues étaient peut-être un peu trop limitées. Les critères d'inclusion médicaux sont en cours de révision pour élargir à un plus grand nombre de situations pour lesquelles la prise en charge par

“ UN CONSTAT POSITIF : MOINS DE MÉDICAMENTS ET D'EXAMENS MÉDICAUX. ”

un psychologue et/ou un diététicien font l'objet de recommandations de bonnes pratiques par la HAS. Il est, par exemple, envisagé d'élargir le forfait aux enfants et aux adultes en surpoids ou à des personnes atteintes d'un cancer en partenariat et en relais avec le réseau OncoBerry, qui ne se déplace pas sur le Sancerrois. Pour l'instant, 19 personnes âgées de 29 à 72 ans ont été suivies ; 10 prises en charge par la diététicienne et 10 par la psychologue, dont une patiente commune. Les résultats sont particulièrement encourageants car, pour les patients assidus, les traitements médicamenteux ont diminué ou des examens médicaux ont été rendus inutiles. « Le fait de travailler en autonomie et de supporter en équipe la gestion financière de l'enveloppe consacrée à l'expérimentation a été un vrai plus pendant toute sa durée, expliquent Stéphanie Audry, psychologue, et Virginie Pérot, diététicienne, pour qui

cette question du rapport avec le patient est fondamentale. « Nous faisons systématiquement la note d'honoraires devant lui, cette facturation est là pour lui rappeler que, même s'il ne débourse rien, ce n'est pas un acte gratuit. »

« On était parti sur une durée d'un an, au final cela a duré 22 mois, ce qui a permis de faire bénéficier du forfait un maximum de personnes, se félicite Stéphanie Audry. Je me suis rendu compte, bien après le démarrage, que nous étions site pilote, ce qui ajoute encore à notre fierté, tient à préciser la psychologue, très enthousiaste des résultats obtenus à la MSP. Cela fait des années qu'on travaille dans une relation de confiance avec la MSA, une confiance qui a commencé à se construire dès la première réunion de chantier destinée à concevoir la maison de santé pluriprofessionnelle en 2013. Je retiens en particulier la simplicité des échanges avec les équipes de la MSA Beauce Cœur de Loire et le respect non seulement des besoins des patients mais également des professionnels de santé. »

La première phase de l'expérimentation se termine, la deuxième va démarrer et s'élargir à toute la France, avec l'objectif de désigner un site pilote forfait psy/diet dans chacune des 35 caisses de MSA. La MSP de Sancerre est bien sûr candidate. —

Alexandre Roger